

COVID-19 – Restrictions de déplacement (08/04/2020)

L'Arrêté Préfectoral n°2020-217 daté du 07/04/2020 interdit à compter du 08/04/2020 et jusqu'au 15/04/2020 les déplacements liés à l'activité physique individuelle entre 10h00 et 19h00.

Télécharger (PDF, Inconnu)